



2008/301

**SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL
CORRIDOR DE VOL - JOUR ET NUIT**

CONSIDÉRANT que depuis le 28 septembre 2006, la société Aéroports de Montréal a introduit sans consultation aucune, un nouveau corridor de vol au-dessus de la Ville de Laval pour les décollages de jour comme de nuit;

CONSIDÉRANT que les citoyens résidants sous ce nouveau corridor de vol jouissent d'un milieu paisible et agréable avant cette décision unilatérale;

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de ces décollages se produisent pendant la nuit entre 23 heures et 7 heures, alors qu'il n'y a pas si longtemps, il y avait un couvre feu à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau durant cette période, sauf lors de situation d'urgence exceptionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une rumeur circule à l'effet que la société Aéroports de Montréal accélère de façon discrète le transfert des vols tout cargo de l'aéroport de Mirabel à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, ce qui sera de nature à augmenter le nombre de vols nocturnes;

CONSIDÉRANT que ce nouveau corridor est mal reçu par la population concernée;

CONSIDÉRANT une pétition signée par 1 409 personnes dans le secteur de Chomedey;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de plaintes ont été déposées à l'hôtel de ville de Laval par ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR: Ginette Legault-Bernier
APPUYÉ PAR: Gilles Vaillancourt

et résolu à l'unanimité:

de demander formellement aux autorités de la société Aéroports de Montréal, de revoir cette décision et de corriger cette situation qui affecte directement la qualité de vie des Lavalloises et des Lavallois résidants sous le corridor aérien qui survole le secteur situé de part et d'autre de l'autoroute Chomedey (A-13);

de transmettre copie de la résolution aux élus fédéraux, provinciaux et municipaux concernés.

ADOPTÉ

(Réf: 8-1)
